

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 05/12/2018	
Décision n° 2018-44		
Date de validation officielle : 05/12/2018	Objet : FONCTIONNEMENT Proposition d'organisation de la DREAL N-A avec le CSRPN. Désignation de rapporteurs sur liste de sujets (RNN, RNR, LRR, PRA, ...)	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 24 ----- Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

De nombreux dossiers doivent faire l'objet d'un examen par le CSRPN N-A qui se doit de désigner des correspondants ou des rapporteurs qui en suivent l'avancement et restituent au conseil leurs analyses et avis.

Pour améliorer le suivi de ces dossiers il est apparu à la DREAL N-A utile d'avoir une approche en anticipation de tous les projets récurrents ou déjà connus, notamment autour des RNN, RNR et leurs plans de gestion, les projets de LRR, le suivi des PRA.

Pour ce faire il est proposé d'identifier dès à présent les candidatures sur un panel de sujets.

Examen du CSRPN,

Les échanges relatifs à ces besoins ont été :

- Les RNN₇ et les RNR disposent déjà de correspondants identifiés. Il est proposé que les missions de rapporteurs, sur un plan de gestion par exemple ou un dossier de travaux, puissent s'intégrer dans la mission du correspondant. Ce ne serait qu'à titre exceptionnel, et en l'absence de candidature du correspondant, que serait recherché un rapporteur différent. Il reste néanmoins important de porter à la connaissance des conseillers les enjeux du site pour que les candidatures puissent s'exprimer.
- Pour les Listes Rouges Régionales (LRR), selon Capucine CROSNIER, il n'existe pas à ce jour de décision nationale sur les conditions d'engagement de listes régionales sur les régions fusionnées. Une réflexion nationale est en cours en 2019. Des réflexions préalables sont nécessaires pour rouvrir le niveau national. Sur les méthodes des échanges associent Valérie BOIREL, en charge du sujet à la DREAL N-A, avec Grégory CAZE, Olivier NAWROT et Laurent CHABROL. Le principe de listes biogéographiques reste peu probable. Les limites administratives restent un cadre pour les LRR. Dans les faits, il s'agit de définir l'usage attendu de ce type de production (si scientifique > LRR biogéographique, si outil de conservation > LRR administrative, les 2 types peuvent d'ailleurs coexister.). Pour Capucine CROSNIER, le niveau national se cherche, le CSRPN N-A peut utilement contribuer par l'envoi d'un document argumenté au MTES à cette réflexion. Le président propose que les GT ZNIEFF et Bioévaluation du CSRPN N-A soient mis à contribution pour travailler sur cette note et faire tourner une proposition rédactionnelle au sein du conseil. Une version martyr est attendue pour février 2019.
- Pour les PRA, un appel à candidature sera lancé par voie électronique.

Le président valide avec l'ensemble du Conseil ces dispositions.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, émet une décision d'avis favorable sur la proposition d'organisation pour identifier des rapporteurs sur des listes de sujets (RNN, RNR, LRR, PRA, ...)

A Angoulême, le 05 Décembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL